

AVEND2025_45



AVENANT 1 A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Pour les communes de Bonneville et de Marignier

Valant

**OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)
de la communauté de communes Faucigny Glières**



ENTRE

Les Communes,

La Commune de Bonneville représentée par son Maire, Monsieur Stéphane VALLI en application de la délibération N°XXX du conseil municipal du XXX ;

La Commune de Marignier représentée par son Maire, Monsieur Christophe PERY en application de la délibération XXX du conseil municipal du XXX ;

La Commune de Vougy représentée par son Maire, Monsieur Yves MASSAROTTI en application de la délibération N°XXX du conseil municipal du XXX ;

La Commune de Glières-Val-de-Borne représentée par son Maire, Monsieur Christophe FOURNIER en application de la délibération XXX du conseil municipal du XXX ;

L'EPCI, la Communauté de Communes Faucigny-Glières, représentée par son Président, Monsieur Stéphane VALLI en application de la délibération N°XXX du conseil communautaire du XXX ;

Ci-après désignée par « les Communes » ;

D'une part,

ET

L'Etat,

Représenté par Madame Emmanuelle DUBEE, Préfète de la Haute-Savoie,

Ci-après désigné par « l'Etat » ;

D'autre part,



PREAMBULE

Il est préalablement rappelé qu'au vu de la signature de :

- la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain », signée le 09 avril 2021 ;
- la convention CRTE, signée le 07 juin 2022 ;
- la convention cadre pluriannuelle « Petites Villes de Demain » valant périmètre ORT, signée le 05 septembre 2024 ;

Le programme « Petites Villes de Demain » prendra fin le 31 mars 2026, en revanche, il y a la possibilité pour les communes signataires de la convention d'établir un avenant permettant de poursuivre l'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT).

L'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT)

L'ORT créée par l'article 157 de la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN, du 23 novembre 2018.

L'ORT est un contrat intégrateur, programmatique et évolutif, reposant sur un projet global de l'intercommunalité, sa ville centre, et toute autre commune volontaire de l'EPCI. L'ORT est un projet d'intervention intégrant des actions relevant de différentes dimensions (habitat, urbanisme, commerces, économie, politiques sociales...) dont la mise en œuvre doit être coordonnée et formalisée dans une approche intercommunale. Son objectif principal est de prendre en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation de centre-ville : modernisation du parc de logements et de locaux commerciaux, lutte contre la vacance et l'habitat indigne, réhabilitation de l'immobilier de loisirs et de friches urbaines, valorisation du patrimoine bâti... le tout dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

L'ORT permet d'intervenir de manière concertée et transversale. Elle est également créatrice de droits et s'accompagne de mesures favorisant la rénovation de l'habitat, l'investissement locatif (dont le dispositif Denormandie), le renfort de l'attractivité commerciale dans les centres, les expérimentations ou encore facilite les procédures et interventions sur des bâtiments en état d'abandon. Ce dispositif impulse une vraie dynamique territoriale favorable à la mobilisation des acteurs privés en complément des actions publiques.

Ceci étant exposé, les parties ont convenu ce qui suit :



Article 1. Modification de l'article 17 de la convention cadre – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'article 17 de la convention cadre pluriannuelle « Petites de Demain » pour les communes de Bonneville et de Marignier, valant Opération de Revitalisation du Territoire de la Communauté de Communes Faucigny-Glières est remplacé par les dispositions suivantes :

L'entrée en vigueur du programme « Petites Villes de Demain » est effective à la date de signature de la convention, jusqu'au 31 mars 2026.

L'Opération de Revitalisation du Territoire est prorogée pour une durée de 5 ans à compter du 31 mars 2026.

Le présent avenant est publié au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Il est transmis pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT.

A Bonneville, le XXX

Emmanuelle DUBEE
Préfète de la Haute-Savoie,

Stéphane VALLI
Maire de Bonneville,

Christophe PERY
Maire de Marignier,

Stéphane VALLI
Président de la Communauté de
Communes Faucigny-Glières,

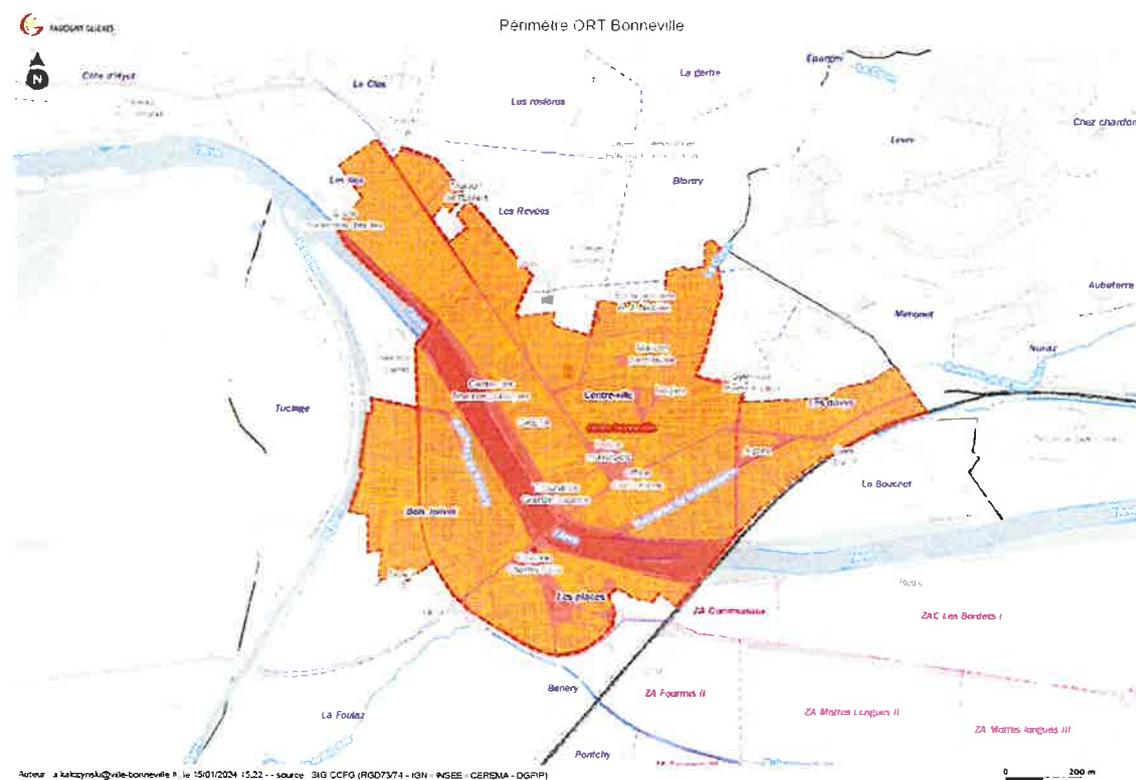
Yves MASSAROTTI
Maire de Vougy,

Christophe FOURNIER
Maire de Glières-Val-de-Borne,



ANNEXES

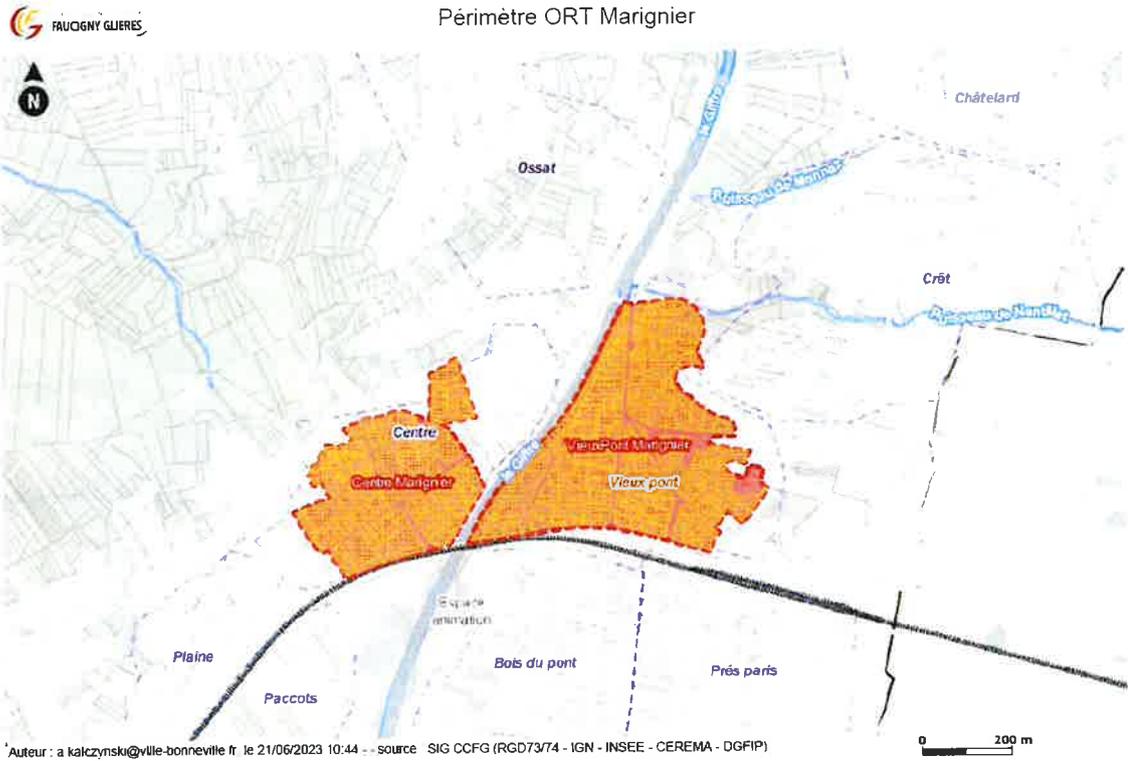
Annexe 1 – Périmètre ORT commune de Bonneville



Auteur : a.kaczynski@ville-bonneville.fr le 15/01/2024 15:22 - source : BIG CCFG (R007374 - IGN - INSEE - CEREMA - DGRIP)



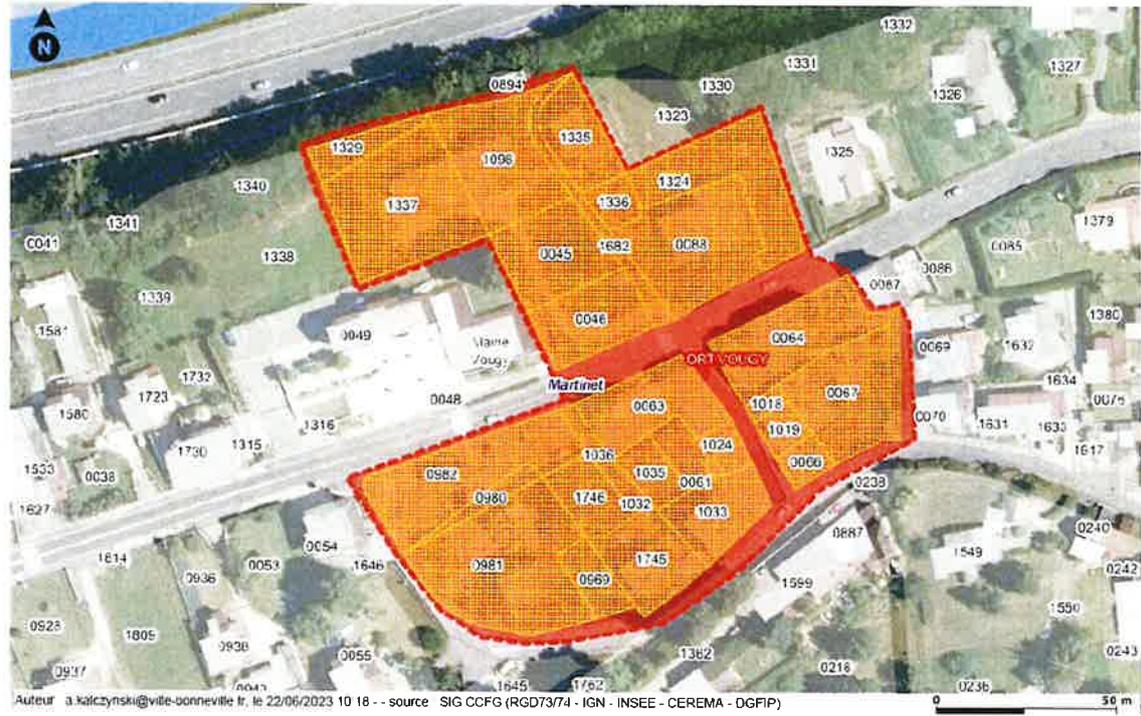
Annexe 2 – Périmètre ORT commune de Marignier



Annexe 3 – Périmètre ORT commune de Vougy



PERIMETRE ORT VOUGY



Auteur : a.kalczynski@ville-donneville.fr, le 22/06/2023 10:18 -- source : SIG CCFG (RGD73/74) - IGN - INSEE - CEREMA - DGFIP



Annexe 4 – Périmètre ORT commune de Glières-Val-de-Borne

